ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

artistes

Question écrite n° 103990

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le devenir des sociétés d'artistes ou salons historiques. Depuis 1901, les salons historiques ont été chargés par l'État d'organiser les expositions d'artistes au Grand Palais. Or, au fil des ans, ils ont été progressivement mais inexorablement dessaisis de cette mission à travers laquelle ils ont pourtant pendant plus d'un siècle révélé nombre d'artistes qui exposent aujourd'hui dans le monde entier. Les salons ne peuvent plus aujourd'hui répondre à leur mission de révélateur de jeunes talents en raison du coût très élevé des droits d'exposition que la subvention qui leur est allouée ne peut couvrir et de l'extrême brièveté de leurs manifestions. En effet, actuellement cinq jours d'exposition leur sont accordés contre un mois il y a vingt ans. Aussi, elle lui demande s'il entend prendre des mesures pour restaurer la mission des salons historiques et leur permettre de l'assumer financièrement.

Texte de la réponse

Les Salons aujourd'hui dénommés « historiques » se sont constitués dans la deuxième moitié du xixe siècle autour d'artistes « refusés » au salon organisé sous l'égide de l'Académie des beaux-arts. Ils se sont développés, par scissions successives, parallèlement à l'essor des marchands d'art (Durand-Ruel, Ambroise Vollard, David Kahnweiller...) qui ont défendu les artistes impressionnistes, fauves, cubistes... Les salons ou manifestations créés à l'initiative de sociétés ou de collectifs d'artistes ont toujours existé parallèlement aux galeries, puis aux foires. Le paysage actuel des salons et manifestations exposant des artistes résulte de la superposition des nombreux mouvements significatifs de l'histoire de l'art. La direction générale de la création artistique soutient aujourd'hui de façon significative les cinq salons réunis autour d'Art en Capital (Société nationale des beaux-arts, Salon des artistes français, Salon des indépendants, Comparaisons, Salon du dessin et de la peinture à l'eau) au Grand Palais, le Salon d'automne, les Salons Réalités nouvelles, Mac Paris, le Salon de mai, Jeune création et le Salon de Montrouge (aux côtés de la ville de Montrouge). Le montant global affecté à ces manifestations sur le budget du ministère de la culture et de la communication, direction générale de la création artistique, était de 760 000 euros en 2010. Par ailleurs, de très nombreuses collectivités territoriales mettent à disposition des artistes des lieux d'exposition leur permettant de toucher un public nombreux. S'ajoutent à ces manifestations celles organisées par des organisateurs privés. S'agissant plus particulièrement d'Art en Capital, la subvention versée en 2010 était de 324 000 euros. Il convient de signaler que cette manifestation bénéficie en outre de conditions de locations préférentielles auprès de l'établissement public Grand Palais - Réunion des musées nationaux. L'objectif du ministère de la culture et de la communication, par son soutien à de nombreux salons et manifestations créés à l'initiative des artistes est de favoriser la vitalité et la diversité de la création artistique, sans laisser de côté les artistes, nombreux, qui ne parviennent pas à accéder au système commercial des galeries. Les salons opèrent leurs choix en fonction de critères qui leurs sont propres et peuvent donc privilégier des artistes émergents ou des artistes confirmés.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE103990

Auteur : Mme Bérengère Poletti
Circonscription : Ardennes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 103990
Rubrique : Arts et spectacles
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3261
Réponse publiée le : 24 mai 2011, page 5413